Si je recommençais ma vie d'étudiant avec l'expérience acquise, je voudrais faire de la sténographie une partie importante de mon instruction.– Aucune maison d'éducation ne devrait négliger l'enseignement de la sténographie– L'enseignement de la sténographie et de la clavigraphie devrait être obligatoire au moins dans nos écoles industrielles et commerciales des deux sexes.– De plus quel est le juge, l'avocat, le prêtre ou le membre de toute autre profession qui ne retirerait pas un immense avantage de la connaissance de la sténographie? Pour tous les hommes d'étude, le professeur, l'étudiant et surtout le politicien et le journaliste la connaissance de la sténographie devient indispensable

Je ne saurais trop en recommander l'enseignement

C. A. P. Pelletier

Avocat & Sénateur

MONTMAGNY, 7 août 1901.

M. J.-C.-G. LaRochelle, directeur,

Le *Sténographe Canadien*.

Cher Monsieur,

Je n'hésite pas à dire que la sténographie et la clavigraphie devraient être sur le programme d'études de toutes les maisons d'éducation; car, il ne peut être nié qu'actuellement un jeune homme qui est sténographe et clavigraphe trouvera à se placer, plutôt et plus avantageusement, que s'il était porteur d'un diplôme d'avocat, de médecin, etc.

Il en sera de même pour une jeune fille qui, obligée de gagner sa vie, aura, si elle connait la sténographie et la clavigraphie, neuf chances sur dix de se placer de suite et avec un bon salaire, tandis que celle qui n'aurait que ses médailles de *graduée*, ou de *musique*, devra attendre longtemps, ou prendre une position inférieure. C'est là mon opinion.

Vous souhaitant succès, j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué,